

PROGRAMME ERASMUS + 2023 : FICHE-ACTION PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA COOPERATION
Projet de renforcement des capacités

Projet de renforcement des capacités	
Présentation de l'action : « Qu'est-ce que c'est ? »	<p>Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres du programme et de pays tiers non associés.</p> <p>Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à <u>3 niveaux géographiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets nationaux : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé, - projets plurinationaux au sein d'une seule région : implication d'EES d'au moins deux pays tiers non associés de cette région, - projets plurinationaux couvrant plus d'une région : implication de EES d'au moins un pays tiers non associés de chaque région concernée.
Priorités visées	<p>Les propositions doivent respecter des priorités régionales prédéfinies : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home</p>
Types d'activités : « En pratique »	<p>Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques :</p> <p>Volet 1 : Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur : Ces projets de petite échelle visent à faciliter l'accès à l'action aux Primo-demandeurs ou aux EES moins expérimentés des pays tiers non associés. Il s'agit de projet ayant pour objectif de : réformer, moderniser la gouvernance d'un établissement, renforcer sa stratégie internationale, améliorer la qualité de l'enseignement en proposant de nouveaux modules, des formations des personnels, faciliter l'accessibilité des étudiants et/ou personnels avec moins d'opportunités en proposant des outils numériques, en promouvant des initiatives ou environnements favorisant l'équité et l'égalité des chances</p> <p>Volet 2 : Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur : Ces projets de grande envergure souvent associés à d'autres sources de financement. Il s'agit de projets d'innovation, de transferts d'expériences, de compétences ou de bonnes pratiques. Les thématiques sont vastes et sont en lien avec les défis du 21ème siècle comme le changement climatique, la gouvernance, l'économie digitale.</p> <p>Volet 3 : Projet de réforme structurelle : Ces projets visent à soutenir les pays à développer des systèmes d'enseignement supérieur en lien avec les besoins socio-économiques et avec l'ambition de créer une économie fondée sur la connaissance. Les activités doivent contribuer à des réformes politiques profondes de l'enseignement supérieur qui répondront aux besoins de la société et du marché du travail.</p>
Partenaires	<p><u>Pour les projets nationaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 1 pays tiers non associé au programme et au moins 2 pays membres du programme

	<p>- au minimum 2 ESS du pays tiers non associé et au moins 1 EES de chaque pays membre du programme</p> <p><u>Pour les projets plurinationaux :</u></p> <p>- au moins deux pays tiers non associés au programme et au moins deux pays membres du programme doivent participer au projet. Les pays tiers non associés au programme peuvent provenir de la même région (projets régionaux) ou de régions différentes (projets transrégionaux) couvertes par l'action.</p> <p>Attention :</p> <p>- Les projets du volet 3 doivent également associer, en tant que partenaire à part entière, l'autorité nationale compétente (par exemple, le ministère) responsable de l'enseignement supérieur dans le pays tiers non associé au programme ciblé par le projet.</p> <p>- Le nombre d'EES des pays membres du programme ne doit pas être supérieur au nombre d'EES des pays tiers non associés</p> <p>- En fonction de certaines régions et des volets des projets, il y a des critères spécifiques supplémentaires de partenariat</p>
Financement de l'action	<p>Les sommes forfaitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1 : entre 200 000€ et 400 000€ - Volet 2 : entre 400 000€ et 800 00€ - Volet 3 : entre 800 000€ et 1 000 000€
Durée du projet	<p>Pour les projets des volets 1 et 2 : 24 mois ou 36 mois</p> <p>Pour les projets du volet 3 : 36 ou 48 mois.</p>
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 30/100 • Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 30/100 • Qualité du partenariat et des modalités de coopération : 20/100 • Impact : 20/100
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées 2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature 3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale au plus tard 3 semaines avant la date limite du dépôt de projet 4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet. 5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.
Ressources documentaires	<p>Une fiche dédiée aux actions Renforcement des capacités : https://monprojet.erasmusplus.fr/projet-de-renforcement-des-capacit%C3%A9s-es</p> <p>Guide du programme Erasmus + 2023 pp. 345-390</p>

DGD-Développement International et Territorial
Direction de la Coopération Internationale

	Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/ Exemple de formulaire de candidature : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents
Date limite de dépôt	Date limite de remontée à la DGD 26 janvier 2023 Date limite de dépôt UE 16 février 2023 à 17h00